

UE – Essais en champ difficiles à implanter

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/03/2007

BASF continue de faire face à des difficultés pour implanter des essais en champ de pommes de terre GM, résistante au champignon *Phytophthora infestans*. Après le refus du ministère de l'Agriculture français, c'est au tour du Conseil d'État néerlandais, saisi par Greenpeace, de déclarer illégale l'autorisation accordée d'un tel essai par le ministère du Logement, de l'Organisation des Espaces et de l'Environnement. Le Conseil d'État considère que l'évaluation en milieu confiné est insuffisante et que le ministère n'a pu évaluer correctement les impacts sur l'environnement, BASF n'ayant pas indiqué assez précisément la localisation des essais envisagés [1]. En France, BASF a déclaré que suite au refus d'autorisation des essais, elle allait "proposer une solution" : pour elle, le ministère n'a contesté qu'un point des aspects techniques du dossier, à savoir la diffusion du parasite sur les cultures pour tester la résistance de ces dernières [2]. En Irlande, BASF a décidé d'abandonner ces essais du fait du coût des mesures à mettre en place, mesures demandées en 2006 par le ministère de l'Environnement. BASF essaiera de les implanter en Grande-Bretagne [3], où un dossier a été déposé en mars 2007 (B/GB/07/R42/01). Ce dossier est la mise à jour d'une demande précédente pour laquelle une autorisation avait été accordée. Du fait d'un changement de localisation des essais, le ministère britannique de l'Environnement étudie à nouveau cette demande et devrait y répondre courant mai. Les mêmes demandes d'essais ont été déposées en Allemagne (B/DE/05/174) et Suède (B/SE/05/450 et /8615).

[1] <http://www.gene.ch/genet/2007/Mar/m...>

[2] <http://www.agrisalon.com/06-actu/ar...>

[3] <http://www.gmwatch.org/archive2.asp...>